

LE SANGLIER

sa gestion est entre vos mains !

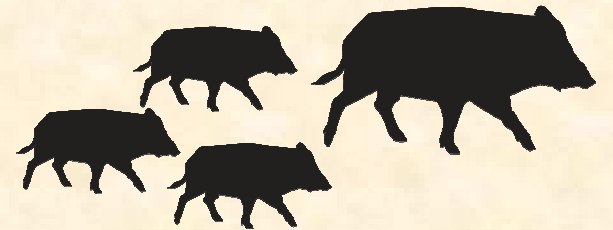


UNE GESTION QUALITATIVE !

Le plan de gestion "sanglier" basé sur la distinction jeune/adulte se poursuit.

La limite de poids entre jeune et adulte est maintenue à **40 kg** :

- Attribution libre des sangliers jeunes (- de 40kg)
- Attribution validée en U.G. pour les sangliers adultes (+ de 40 kg) :
 - **1 point** pour les sangliers de **40 à 50 kg** (tous sexes confondus) ;
 - **1 point** pour les mâles > à **50 kg** ;
 - **2 points** pour les femelles > à **50 kg**.



C'EST VOUS QUI PRELEVEZ !

C'est le **responsable de battue** qui donne les consignes de tir, mais c'est **VOUS, CHASSEUR**, qui appuyez sur la queue de détente !



Encore trop de grosses laies de plus de 50 kg sont tirées, ce qui compromet la reproduction de l'espèce !

Prélever une grosse laie **vous pénalise mais pénalise également l'ensemble des sociétés** partageant les mêmes populations.

La course au tableau, le désir de prélever plus que le voisin, **tirent les populations de sangliers vers le bas** sur de trop nombreuses U.G.

C'EST VOUS QUI ATTRIBUEZ !

Les présidents d'une même Unité de Gestion sont réunis deux fois par an pour **décider ensemble de la répartition des attributions** entre territoire.

Ils sont **responsables des décisions prises**.

L'administrateur fédéral du secteur est présent uniquement pour fournir les éléments techniques d'aide à la décision.

C'EST VOUS QUI GEREZ !

Trop souvent l'utilisation des points se fait sans discernement.

Attention à ne pas tirer la première laie qui passe, au risque de vous retrouver sans point et de **ne plus pouvoir chasser** les adultes.

Si vous tirez trop de reproducteurs, les populations de sangliers seront trop faibles pour assurer un renouvellement correct et durable...

Vous en serez alors les premières victimes !

Vous êtes responsables de leur gestion, de leur développement ou de leur déclin...

Vous avez toutes les clefs entre les mains, à vous de gérer avec intelligence !



La chasse *Terre de partage*